

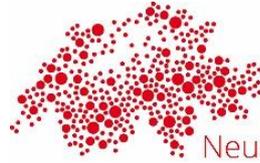


Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete
Groupement suisse pour les régions de montagne
Gruppo svizzero per le regioni di montagna
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO



Neue Regionalpolitik **npr**
Nouvelle politique régionale **npr**
Nuova politica regionale **npr**
Nova politica regionala **npr**

Ensemble pour devenir un village intelligent !

Berne, 11.11.2020 - Comment la numérisation peut-elle être utilisée intelligemment dans les régions de montagnes, en faveur de leur population et pour leurs hôtes ? Le Groupement suisse pour les régions de montagnes (SAB), et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), avec la participation d'une quarantaine de communes de montagne, ont prévu d'approfondir cette question. Dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR), ils vont lancer ensemble la mesure pilote « Villages intelligents / Régions intelligentes ». Par le biais d'un processus participatif, les communes élaboreront des mesures concrètes, afin d'améliorer la qualité de vie de leur population et de réduire la consommation des ressources. Contactez-nous si vous souhaitez impliquer votre commune, afin de mieux tirer parti de la digitalisation !

Comment cela fonctionne-t-il ? Des besoins au plan d'action !

Afin d'identifier les besoins et les défis concrets, un expert externe mène des discussions avec les résidentes et résidents intéressés (par exemple, des entrepreneurs, des jeunes, des conseillers communaux, des propriétaires de résidences secondaires, des retraités, etc.). En utilisant des méthodes participatives, les communes impliquées élaborent un plan d'action comprenant des mesures concrètes. Ces dernières ont pour but de démontrer comment les moyens numériques sont en mesure d'être utilisés « intelligemment ». Pour élaborer ce plan d'action, il s'agira aussi de répondre à une série de questions comme : quels sont les contacts et les réseaux à disposition? Des

expériences ont-elles déjà été réalisées dans ce domaine? Quelles sont les possibilités de financement? Avec l'adoption du plan d'action par l'exécutif communal, le processus conceptuel du projet se termine ; laissant la place à sa mise en œuvre.

Comment fonctionne un tel projet ? Notre commune peut-elle y participer ?

Les communes intéressées peuvent contacter le SAB (peter.niederer@sab.ch) pour une première consultation gratuite par vidéoconférence, ou directement sur place. « L'intelligence numérique » de la commune sera mesurée à l'aide d'un instrument simple mais éprouvé. En outre, les questions ouvertes sur le déroulement du projet, ainsi que sur les attentes mutuelles, seront

clarifiées. Sur cette base, la commune décidera si elle souhaite participer au projet et, le cas échéant, soumet une demande au SAB.



Une demande comprend un « cahier des charges pour les municipalités » qui doit être signé, ainsi qu'un accord de projet signé conjointement avec le SAB. Les demandes sont ensuite évaluées. Si elles sont approuvées, elles reçoivent un soutien financier, jusqu'à épuisement des fonds (soit environ 40 demandes) et selon leur ordre de réception. Toutefois, le SAB se réserve le droit d'envisager une répartition géographique équilibrée des différents projets retenus et, si nécessaire, de reporter certains d'entre eux.

Il est recommandé de consulter un expert externe pour la mise en place du processus participatif. Les communes peuvent se baser sur une liste de contacts, pour choisir la personne qui les soutiendra (disponible sur www.sab.ch). Ces experts doivent s'engager à travailler conformément aux exigences figurant dans le « cahier des charges pour les experts ».

La participation au projet est ouverte aux communes qui n'ont pas encore pris part à un processus comparable et qui se trouvent dans le périmètre de la mesure pilote NPR. La liste des communes, ainsi que de plus amples informations, sont disponibles dans le « cahier des charges pour les communes » (www.sab.ch).

Comment d'autres communes de montagne peuvent-elles bénéficier des expériences faites dans ce projet ?

Les travaux préparatoires de ce projet découlent d'une initiative européenne

intitulée « Smart digital transformation of villages in the Alpine Space ». Ce projet rassemble de bons exemples de « Villages intelligents » provenant de tout l'arc alpin et figurera sur une « Digital Exchange Platform ». Cette base de données sera complétée par les expériences issues des 40 communes suisses. En outre, une conférence européenne se tiendra en 2022, au cours de laquelle les communes présenteront et échangeront leurs expériences.

Quel est le coût pour la participation à ce projet ?

Le soutien et les conseils apportés par un expert externe sont importants pour les processus participatifs, en particulier pour l'élaboration du plan d'action. Une mesure fédérale pilote prévoit, dans le cadre de la NPR, d'attribuer jusqu'à 10'000 francs par commune. Comme il s'agit d'une mesure fédérale, il n'y a exceptionnellement pas de cofinancement cantonal. Les communes participantes doivent y contribuer, en ajoutant 5000 francs supplémentaires.

Plusieurs communes peuvent s'associer, afin de former un groupe, sous la direction de l'une d'entre elles. Dans ce dernier cas, un financement NPR adapté à la situation concrète sera négocié avec le SAB et les communes.



Quel est le résultat attendu du projet pour une commune participante ?

Le résultat du projet est constitué par un plan d'action, issu d'un processus participatif et adopté par l'exécutif de la commune. Ce plan d'actions doit comprendre des mesures

prioritaires pour l'utilisation « intelligente » des moyens numériques. La mise en œuvre des mesures identifiées nécessite, en revanche, de trouver d'autres sources de financement.

Quels sont les enjeux ?

La numérisation touche tous les domaines de notre vie. Avec le travail à domicile et les espaces de travail partagés, il est possible de réduire les trajets quotidiens. Les communes de montagne peuvent aussi bénéficier de l'arrivée de personnes novatrices. Les autres domaines dans lesquels il est possible d'introduire des applications numériques sont : la mobilité, le tourisme, l'économie de partage au sein de la commune, etc. (par exemple, les plateformes de bénévoles, la mise en réseau des propriétaires de résidences secondaires ou d'autochtones qui ont dû s'expatrier...).



De nouvelles possibilités s'offrent aussi aux administrations communales, cherchant à améliorer leur rapidité et leur efficacité. La communication avec les résidentes et résidents, ainsi qu'avec les hôtes de la commune, peut devenir plus rapide et plus facile. Cela constitue donc un avantage décisif, notamment lors de la survenue de catastrophes naturelles et/ou de crises.

Existe-t-il déjà des exemples concrets ?

L'approche « Villages intelligents / Régions intelligentes » a déjà passé à la phase pratique, dans cinq communes de montagne haut-valaisannes. Dans ces dernières, les besoins ont été définis et un atelier final a été organisé. Un plan d'action a ainsi pu être réalisé, afin de définir des projets, ainsi qu'une répartition des responsabilités. Voici quelques réalisations concrètes :

- Au printemps 2020, quatre communes ont introduit une application connue sous le nom de « Megaphone ». Lors de la crise du Covid-19, cette application a fourni de précieux services, tant pour l'échange d'informations entre les autorités et la population, que pour organiser des actions d'aide en faveur de la population.
- Saas-Fee a mis en place une place de village numérique avec l'application « Crossiety ». « Crossiety » est une sorte de « Facebook communautaire », où la population peut s'informer et s'impliquer autour de divers thèmes. Cela permet aussi de renforcer la communication et la cohésion entre les membres de la commune. A cela s'ajoute la « place physique du village » (coworking space), où les gens travaillent, aiment à se rencontrer autour d'un café, voire échangent des idées dans le cadre d'atelier organisés dans des salles de réunions publiques.
- La commune de Fieschertal a introduit, avec la collaboration de la société Elektrizitätswerk Goms, le système Smart-Metering. Dans ce cadre, un compteur électrique intelligent (smart meter) reçoit les données fournies par les compteurs pour l'eau, l'énergie, etc., puis les transmet à un bureau central. Cela permet de réduire les charges administratives pour le distributeur, les ménages, et les autorités locales.

Contact et informations complémentaires

Peter Niederer, peter.niederer@sab.ch

Groupement suisse pour les régions de montagnes (SAB)

Seilerstrasse 4, Postfach, CH-3001 Berne

www.sab.ch